



icci

Centre d'information du Révisorat d'entreprises

RAPPORT ANNUEL 2020





Partie I	Présentation de la Fondation ICCL	4
	Introduction	7
	Missions et historique de l'ICCL	8
	Message du Président	9
	Le Conseil d'administration	13
Partie II	Activités de l'ICCL	14
	<i>Helpdesk – Review teams</i>	17
	<i>Think tank SEC 2010</i>	19
	Publications	20
	Résumé des livres édités en 2020	21
	Tax, Audit & Accountancy	22



Modèles de documents à télécharger ajoutés depuis 2020	25
Séminaires, sessions d'information et journées d'études	39
Site internet ICCI	40
Contribution à l'ICCI	42
Annexes	44
Annexe 1 : Liste des avis les plus pertinents de 2020	46
Annexe 2 : Table de matières des publications 2020	52
Annexe 3 : Tax, Audit & Accountancy : liste des articles publiés en 2020	53
Annexe 4 : Liste des séminaires, des sessions d'information et des journées d'études organisées de mars 2020 à mars 2021	55

Partie I

Présentation de la Fondation ICCI



Introduction	7
Missions et historique de l'ICCI	8
Message du Président	9
Le Conseil d'administration	13





Introduction

Mi 2001, Le Conseil de l'IRE décide de créer un *Helpdesk* en ses locaux. Cette initiative a pour objectif d'apporter une aide concrète aux confrères qui, dans le cadre de leurs activités professionnelles, sont confrontés à des problématiques d'ordre juridique ou technique pour lesquels ils ne peuvent obtenir d'avis ailleurs.

En 2006, le Conseil de l'IRE prend la décision d'héberger les activités du *Helpdesk* dans une structure juridique séparée sous la forme d'une fondation privée. Ce transfert d'activité s'explique par une volonté de mettre l'accent sur la différence de statut des avis dispensés. En effet, grâce à cette fondation, les réponses seront rédigées en toute autonomie et ne pourront pas être considérées comme le point de vue officiel du Conseil de l'IRE. Ce dernier, ne pourra être obtenu qu'en s'adressant directement aux organes officiels de l'IRE à savoir le Conseil ou, le cas échéant, le Comité Exécutif.

C'est ainsi que la Fondation « **Centre d'information du Révisorat d'Entreprises-Informatiecentrum voor het Bedrijfsrevisoraat** » vit le jour en automne 2006.

Missions et historique de l'ICCI

Au cours de ces dernières années, de nombreux confrères ont déjà pu faire appel au *Helpdesk* de l'ICCI.

Depuis le 1er octobre 2017 le « *Helpdesk* » est réorganisé en 3 *review teams* :

1. Questions juridiques et déontologiques : H. OLIVIER, M. DE WOLF et L. OSTYN ;
2. Questions comptables : M. MANNEKENS, R. VERHEYEN et T. CARLIER;
3. Questions normatives (normes ISA) : J. VANDERNOOT, D. SCHOCKAERT et L. TYDGAT

De plus, la Fondation a pour but de fournir une information objective et scientifique sous sa propre responsabilité sur des problèmes relatifs au revisorat d'entreprises. La Fondation s'occupe de la publication des études antérieures de l'IRE. Les publications "institutionnelles" tant que le *Vademecum* et le *Rapport annuel* restent sous la responsabilité du Conseil de l'IRE et sont par conséquent édités par l'IRE même.

Depuis 2010, l'ICCI est l'éditeur responsable du magazine TAA (*Tax, Audit & Accountancy*).

Depuis avril 2011, l'ICCI organise les séminaires gérés auparavant par l'IRE, à l'attention des réviseurs d'entreprises et de toute personne intéressée

Depuis mi 2012 l'ICCI est membre – depuis 2016 jusqu'à 2020 également administrateur – de « Les Fondations.be », Fédération belge des Fondations philanthropiques et *Silver sponsor* de l'ASBL « *Women on Board* ».

En outre, depuis 2015 l'ICCI organise les sessions d'informations et les journées d'études gérées auparavant également par l'IRE.



Message du Président

L'ICCI a élaboré des FAQ afin d'aider les réviseurs d'entreprises à répondre aux questions soulevées par la crise COVID-19

La propagation du coronavirus COVID-19 dans le monde entier a débuté au printemps 2020. Outre les très graves tragédies sanitaires, cette pandémie a eu – et continue d'avoir – un impact économique sur de nombreuses entreprises, par exemple par le biais de restrictions dans la production, le commerce et les activités ou de restrictions de mouvement. Les effets économiques de la crise COVID-19 affectent également la comptabilité et le contrôle des comptes annuels, des rapports de gestion et de la situation financière de nombreuses entreprises ou groupes.

En ce qui concerne l'impact de la crise COVID-19 sur les procédures d'audit et notamment sur les rapports de commissaire, l'ICCI a publié sur son site internet une checklist risques préparée par la Commission SME/SMP pour guider le réviseur d'entreprises lors d'un audit en période de COVID-19, ainsi que les [FAQ COVID-19](#) suivantes :

- *Going Concern*
- Impact sur le contrôle interne et le risque de fraude et audit à distance
- AML
- Signature électronique déclaration du commissaire
- Comment traiter les conséquences du COVID-19 dans le rapport du commissaire sur l'exercice clos le 31/12/2019 ?
- « *Non adjusting subsequent event* », l'impact du COVID-19 sur l'information financière et sur la mission de l'auditeur
- À quoi le commissaire devrait-il accorder une attention particulière lorsqu'il communique avec les responsables de la gouvernance ?
- Comment respecter le délai de 60 jours pour la clôture du dossier d'audit si l'AG de l'entité contrôlée est reportée ?

- Modalités d'organisation des assemblées générales et des réunions des organes d'administration conformément à l'AR N° 4 du 9 avril 2020
- Que faire si le représentant permanent tombe malade ?
- Un réviseur d'entreprises peut-il se déplacer chez un client pour effectuer des mesures de contrôle ?
- Tenue du conseil d'entreprise
- Comment traiter les conséquences du COVID-19 dans le rapport du commissaire sur l'exercice clos le 31/12/2020 ?

En cette année particulière 2020, l'ICCI a tout de même réussi à publier une publication standard (*Guaranteed Peer Reviewed Content* - GPRC) sur l'impact des modifications du droit civil sur la profession de réviseur d'entreprises. Le premier chapitre concerne le droit des régimes matrimoniaux et le droit des sociétés, notamment la question de savoir comment les amendements au droit des régimes matrimoniaux neutralisent l'utilisation abusive du droit des sociétés. Dans le deuxième chapitre la préparation de la succession au regard de la continuité de l'entreprise familiale est abordée, en particulier la possibilité de conclure des pactes successoraux. Le troisième chapitre traite de la loi sur le gage. Au-delà du droit de gage, cette loi contient également des dispositions en matière de réserve de propriété et du droit de rétention. Ce tour d'horizon du nouveau droit civil pour les réviseurs d'entreprises se termine par le quatrième chapitre sur le Livre 8 (« Preuve ») du nouveau Code civil qui est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2020.

En 2020, tout comme en 2019, le magazine *Tax Audit & Accountancy* (TAA) a accordé une attention particulière au Code des sociétés et des associations (CSA), notamment : le *going concern* dans le CSA et l'insolvabilité dans le CDE, le cumul ou non de la nouvelle procédure de conflit d'intérêts prévue par le CSA avec d'autres régimes de distribution visant à protéger l'intérêt social et les intérêts des actionnaires, les conflits d'intérêts dans les opérations intragroupe de sociétés cotées, le règlement des conflits d'intérêts dans les ASBL, l'introduction des droits de vote multiples dans le CSA et les conséquences pour les groupes de sociétés, et la mission du réviseur d'entreprises en cas d'émission de nouvelles actions dans le CSA : <https://www.icci.be/fr/actualit/actualit-detail-page/csa-compilation-des-articles-taa>.



L'ICCI a organisé à nouveau un cycle de séminaires CSA qui a été bien fréquenté. Cependant, en raison de la crise COVID-19, l'ICCI s'est vu contraint d'adapter l'organisation des séminaires. Depuis le début du programme de formation 2020-2021 en mai, les séminaires sont organisés en webinaire sans présence physique des participants.

En 2020, l'ICCI a émis, en tant que centre de compétence et de documentation, 129 avis au service de la pratique d'audit. Comme prévu, la majorité de ces avis portaient sur l'application ou l'interprétation du CSA.

Enfin, en 2020, des modèles de documents ont également pu être téléchargés sur le site internet de l'ICCI. Ces modèles de documents visent à fournir des outils pratiques aux réviseurs d'entreprises dans le cadre de l'exécution de leurs missions ou de leur organisation interne. Ces outils constituent des modèles ou des exemples qui doivent par conséquent être adaptés aux circonstances propres de chaque situation.

En 2020, il s'agissait des modèles de documents suivants : manuel relatif au système interne de contrôle qualité (norme ISQC 1 et loi du 7 décembre 2016) - version 4.1 - 2020, *Audit Ambassador Compass*, exemples de lettres d'affirmation - norme commune contrôle des PME, exemple de rapport de gestion pour les ASBL, lettres d'affirmation, exemple de lettre de mission EMIR, manuel de procédures internes en matière d'anti-blanchiment, principales modalités d'application et autres informations figurant dans les normes ISA et relatives aux petites entités, Mission particulière (normes ISRS 4400) des réviseurs d'entreprises concernant la subvention supplémentaire de la compensation Corona du Fonds flamand de l'infrastructure affectée aux matières personnalisables (VIPA), exemples de rapport de commissaire, modèle de rapport *European Single Electronic Format* (ESEF), exemples de rapports révisoraux en matière d'audit unique (*single audit*) VCO (*Vlaamse Codex Overheidsfinanciën*) et outils pour un audit ISA efficient.

La mission de l'ICCI consistant à fournir un soutien technique aux réviseurs d'entreprises dans l'exercice de leur profession au service des parties prenantes est, comme vous pouvez le lire, accomplie de diverses manières, même dans des moments particuliers.

Espérons qu'en 2021, le fonctionnement de l'ICCI pourra revenir à la normale, même si une « nouvelle normalité » se dessine : selon les premières indications, nous constatons, par exemple, qu'une grande majorité des confrères considèrent les webinaires de formation comme positifs et sont favorables à leur poursuite.



Lieven Acke
Président ICCI



Le **Conseil** d'administration



Président : Lieven ACKE (Réviseur d'entreprises)

Vice-président : Henri OLIVIER (Prof. Em. Dr. ULiège)

Membres : Pierre P. BERGER (Réviseur d'entreprises honoraire), Herman BRAECKMANS (Prof. Em. Dr. UAntwerpen), Diane BRESCH (Prof. Dr. VUB - réviseur d'entreprises), Ignace DE BEELDE (Prof. Dr. UGent), Yves DE RONGÉ (Prof. Dr. UCLouvain), Charles-Henri DE STREEL (réviseur d'entreprises), Ann GAEREMYNCK (Prof. Dr. KULeuven) (jusqu'à octobre 2020), Faska KHROUZ (Prof. Dr. ULB), Fernand MAILLARD (réviseur d'entreprises) (à partir de février 2020) Marleen MANNEKENS (Réviseur d'entreprises), Jacques VANDERNOOT (Réviseur d'entreprises), Gisèle VANDEWEERD (Réviseur d'entreprises) (jusqu'à février 2020), Tom VAN CANEGHEM (Associate Professor KULeuven) (à partir d'octobre 2020)

Délégué général : Erwin VANDERSTAPPEN (Juriste d'entreprise)

Collaborateur scientifique : Steven DE BLAUWE, Camille LUXEN

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois en 2020.

Partie II

Activités de l'ICCI



<i>Helpdesk – Review teams</i>	17
<i>Think tank SEC 2010</i>	19
Publications	20
Modèles de documents à télécharger ajoutés depuis 2020	25
Séminaires, sessions d'information et journées d'études	39
Site internet ICCI	40
Contribution à l'ICCI	42





Helpdesk – Review teams

La Fondation répond et, ce indépendamment de l'IRE, aux questions posées par les réviseurs d'entreprises en lien avec les missions révisorales, ainsi qu'aux questions posées par les tiers, sous réserve des questions de nature essentiellement comptable ou fiscale, des questions litigieuses ou encore des questions imprécises. Le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises est habilité à traiter des plaintes à l'égard de réviseurs d'entreprises (art. 53, § 2 de la loi du 7 décembre 2016). Aucune suite n'est donnée aux questions orales et aux questions posées par des étudiants.

La Fondation répond aux questions des réviseurs d'entreprises concernant l'IFRS, sauf si elle juge que la question comporte un degré de complexité très élevé (par exemple les questions complexes concernant l'application de l'IAS 39).

Ces avis ne représentent donc pas nécessairement le point de vue du Conseil de l'IRE. Le point de vue formel de l'IRE ne peut être donné que par ses organes officiels, à savoir le Conseil ou, le cas échéant, le Comité Exécutif ou la Commission juridique, procédure qui exige inévitablement un temps de réponse plus long.

Une sélection d'avis, classés par thème, est régulièrement publiée sur le site internet de l'ICCI. Pour faire appel à ce service, il suffit de remplir le questionnaire accessible en ligne. En 2020, 129 avis ont été rendus.

La liste des avis les plus pertinents rendus en 2020, qui ont été publiés sur le site de l'ICCI, est reprise en annexe (*cf.* annexe 1^{ère}).

Composition Review teams

Président : Lieven ACKE (Réviseur d'entreprises)

Review team questions juridiques et déontologiques : Henri OLIVIER (Secrétaire général honoraire de l'IRE et Vice-Président de l'ICCI), Michel DE WOLF (Président honoraire de l'IRE) et Luk OSTYN (Réviseur d'entreprises)

Review team questions comptables : Marleen MANNEKENS (Réviseur d'entreprises et administrateur de l'ICCI), Ria VERHEYEN (Réviseur d'entreprises) et Thomas CARLIER (Specialiste IFRS)

Review team questions normatives et ISA : Jacques VANDERNOOT (Réviseur d'entreprises et administrateur de l'ICCI), Dries SCHOCKAERT (Spécialiste ISA) et Lieven TYDGAT (Premier auditeur-réviseur Cour des Comptes)

Secrétariat scientifique : Erwin VANDERSTAPPEN (Juriste d'entreprise), Steven DE BLAUWE, Camille LUXEN



Think tank SEC 2010

La création du *Think Tank* Système européen des comptes (SEC) 2010 est motivée en premier lieu par le souhait de l'ICCI d'acquérir et de transmettre de manière proactive, rapidement et efficacement des connaissances en lien avec le SEC 2010, en fonction des utilisateurs.

Le *Think Tank* SEC 2010 se chargera :

- De promouvoir l'acquisition et la transmission de connaissances relatives du SEC 2010 en fonction des utilisateurs ;
- De se positionner en tant qu'interlocuteur vis-à-vis des utilisateurs du SEC 2010 ;
- D'identifier les risques (d'audit) des chiffres du SEC 2010 ;
- De nouer des contacts avec d'autres parties prenantes ;
- De se profiler comme organe de concertation pour les formations et journées d'études ICCI relatives au SEC 2010 ; et
- De servir de lieu d'échange d'informations pour éventuellement peaufiner et mettre à jour le livre de l'ICCI 2014-3 « Le système européen des comptes (SEC)-*Reporting* et contrôle révisoral »

Publications

Depuis 2007, la Fondation publie plusieurs ouvrages de référence par an. Les publications « institutionnelles » telles que le *Vademecum* et le *Rapport annuel* de l'IRE, qui relèvent de la responsabilité du Conseil de l'IRE, sont quant à elles éditées par l'IRE. Les réviseurs d'entreprises et stagiaires peuvent télécharger gratuitement toutes les publications ICCI du site internet en format PDF. En 2020 une publication a été publiée. (cf. annexe 2) : Impact des modifications du droit civil sur la profession de réviseur d'entreprises.

Composition de la Commission Publications



Président : Lieven ACKE (Réviseur d'entreprises)

Membres : Pierre. P BERGER (Réviseur d'entreprises honoraire), Herman BRAECKMANS (Prof. Em. Dr. UAntwerpen), Ignace DE BEELDE (Prof. Dr. UGent), Yves DE RONGÉ (Prof. Dr. UCLouvain), Ann GAEREMYNCK (Prof. Dr. KULeuven) (jusqu'à octobre 2020), Tom VAN CANEGHEM (Associate Professor KULeuven) (vanaf oktober 2020)

Secrétariat : Erwin VANDERSTAPPEN (Juriste d'entreprise), Steven De BLAUWE, Camille LUXEN

En 2020 la Commission publications de l'ICCI s'est réunie une fois. Les sujets suivants ont été abordés :

- évaluation de la publication 2020 ; et
- planning des publications 2021.



Résumé des livres édités en 2020

Impact des modifications du droit civil sur la profession de réviseur d'entreprises

AUTEURS : J. BAECK, D. BRULOOT, F. DANIS, J. DU MONGH, F. LALIÈRE, W. VANDENBUSSCHE

Cet ouvrage traite de l'impact des modifications du droit civil sur la profession de réviseur d'entreprises.

Le premier chapitre concerne le droit des régimes matrimoniaux et le droit des sociétés, notamment la question de savoir comment les amendements au droit des régimes matrimoniaux neutralisent l'utilisation abusive du droit des sociétés.

Dans le deuxième chapitre la préparation de la succession au regard de la continuité de l'entreprise familiale est abordée, en particulier la possibilité de conclure des pactes successoraux.

Le troisième chapitre traite de la loi sur le gage. Au-delà du droit de gage, cette loi contient également des dispositions en matière de réserve de propriété et du droit de rétention.

Ce tour d'horizon du nouveau droit civil pour les réviseurs d'entreprises se termine par le quatrième chapitre sur le Livre 8 (« Preuve ») du nouveau Code civil qui est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2020.

Tax, Audit & Accountancy



La revue *Tax, Audit & Accountancy* (TAA) est un périodique d'information sur le révisorat d'entreprises. Il comprend un éditorial du Président de l'IRE, un mot du rédacteur en chef, ainsi que des articles de fond sur des sujets intéressants pour les réviseurs d'entreprises et semestriellement une synthèse des activités et informations de l'IASB. Il est adressé à tous les réviseurs d'entreprises et réviseurs d'entreprises honoraires, aux stagiaires et aux pouvoirs publics, aux leaders d'opinions qui s'intéressent aux matières fiscales, comptables et de l'audit ou encore aux membres du monde économique qui enseignent dans ces domaines.

Depuis 2010, l'ICCI est l'éditeur responsable du magazine TAA.

Tous les numéros du TAA parus depuis 2010 peuvent également être téléchargés par tout intéressé sur le site internet de l'ICCI. Mi 2014, le TAA est passé en version intégralement numérique depuis le numéro 43.

En 2020, quatre numéros ont été publiés.



Composition Comité de rédaction TAA

Rédacteur en chef : Michel DE WOLF (Président, Professeur UCLouvain-ULiège)

Membres du Comité de rédaction : Lieven ACKE (Réviseur d'entreprises), Pierre P. BERGER (Chargé de cours KULeuven, Réviseur d'entreprises honoraire), Thomas CARLIER (Chargé de cours ICHEC), Thierry DUPONT (Réviseur d'entreprises honoraire), Ann JORISSEN (Professeur UAntwerpen), Fernand MAILLARD (Réviseur d'entreprises), Pascal MINNE (Professeur émérite ULB Solvay Business School), Dries SCHOCKAERT (Dr.VUB), et Christoph VAN DER ELST (Professeur UGent, Tilburg Universiteit)

Secrétariat de rédaction : Erwin VANDERSTAPPEN (Juriste d'entreprise), Steven DE BLAUWE, Camille LUXEN

La liste des articles publiés en 2020 est reprise en annexe 3. Les auteurs des articles publiés en 2020 sont les personnes suivantes :

- Lieven ACKE, *Bedrijfsrevisor, Voorzitter ICCI*
- Hilde BLOMME, *Deputy CEO Accountancy Europe, Registered Auditor IBR-IRE*
- Thomas CARLIER, *Partner, Head of the Brussels IFRS Centre of excellence, Deloitte*
- Diederik BRULOOT, *Hoofddocent, Instituut Financieel Recht, UGent*
- Michel DE WOLF, *Rédacteur en chef du TAA, Président honoraire de l'IRE, professeur UCLouvain-Uliège*
- Thierry DUPONT, *Président honoraire de l'IRE, fondateur de RSM Belgium*
- Fouad ELOUCH, *IFRS and reporting expert*
- Sabine GARROY, *Docteure en droit et assistante de recherche au Tax Institute de l'ULiège*
- Ann JORISSEN, *Full professor of management accounting and control, financial and management accounting, and financial statements analysis at the University of Antwerp*
- Thiery LAUWERS, *Avocat-Associé Lauwers & Seutin, Chargé de conférence à l'Executive Master en Gestion fiscale de la Solvay Brussels School of Economics & Management, professeur, Hogeschool Gand et Bruges Business School*

- Steven MATHEÏ, *Advocaat bij De Gendt advocaten in Leuven, Lid van de Kamer van Volksvertegenwoordigers*
- Manuel MEUL, *Avocat Lauwers & Seutin*
- TOM MEULEMAN, *Voorzitter van het IBR*
- Pierre-Frédéric NYST, *Avocat, président de l'UCM*
- Koen RENIERS, *Gastprofessor UAntwerpen*
- Inge SAEYS, *Bedrijfsrevisor, raadslid van het IBR, vennoot bij RSM InterAudit, voorzitter van de commissie SME/SMP van het IBR*
- Yvan STEMPNIERWSKY, *Avocat aux Barreaux de Bruxelles et de Luxembourg (Arentd & Medernach), Maître de Conférences à l'Université Catholique de Louvain*
- David SZAFRAN, *Avocat au barreau de Bruxelles, Secrétaire général honoraire de l'IRE*
- Danny VAN ASSCHE, *Gedelegeerd bestuurder van de Unie van Zelfstandige Ondernemers (UNIZO)*
- Bart VAN COILE, *Accountant, belastingconsulent, Voorzitter van het Instituut van de Belastingadviseurs en de Accountants (Institute for Tax Advisors and Accountants (ITAA)) en voorzitter van het IAB vóór de fusie met het BIBF, vennoot bij Van Coile & Partners,*
- Olivier VERTESEN, *Réviser d'entreprises, expert-comptable, associé de BST Réviseurs d'entreprises*
- Véronique WEETS, *FSMA*

Le Professeur Pascal Minne est décédé le 17 janvier 2021. En 2010, Pascal Minne avait rejoint le comité de rédaction de Tax, **Audit** & Accountancy. Au sein du comité de rédaction, le professeur Minne, qui ne manquait quasiment aucune réunion, relisait de nombreux articles, avec à la fois la précision et le regard critique de l'académique, et la bienveillance d'un homme qui n'avait rien à prouver quant à lui-même. Nous garderons de lui, au-delà de toutes les fonctions qu'il a assumées, l'image d'un homme de convictions, honnête, respectueux des autres.



Modèles de documents à télécharger **ajoutés** depuis 2020

Outils pour un audit ISA efficient

Le groupe de travail « normes ISA et ISQC 1 », en collaboration avec la Commission des normes de l'IRE, a travaillé à la préparation de plusieurs outils destinés à faciliter la mise en œuvre d'un audit ISA efficient au sein des cabinets de révision.

L'objectif est de fournir aux réviseurs d'entreprises de la guidance et des modèles de documents de travail par thème.

Chaque outil est basé sur la documentation disponible sur le site de l'IRE ou de la *Nederlandse Beroepsorganisatie van Accountants* (NBA) et sur la pratique observée chez nos confrères, et est proposé aux cabinets de révision qui le souhaitent dans une optique d'efficacité et de gain de temps ; en un mot d'efficience.

Il convient toutefois d'attirer l'attention des réviseurs d'entreprises sur le fait que l'utilisation de ces outils requiert qu'ils fassent l'objet d'une adaptation attentive à chaque situation, et ne garantit donc pas en soi la conformité avec les normes ISA.

Cette page sera mise à jour au fur et à mesure du développement des différents outils.

Le groupe de travail est à l'écoute de suggestions quant à d'autres outils que vous jugeriez utiles dans le même objectif.

1. Le premier outil publié, destiné aider le réviseur d'entreprises à déterminer la matérialité applicable à son dossier, a été développé à l'aide notamment de l'outil (Rekentool) déjà disponible en ligne sur le site de la NBA. La préférence a été donnée par le groupe de travail de

le développer en excel afin de permettre aux réviseurs d'entreprises de l'intégrer à leurs dossiers de travail, et de l'adapter comme il convient à chaque situation.

2. Le deuxième outil publié a pour objectif de résumer la démarche de collecte d'informations en matière de parties liées, spécifiques à l'entité auditée, en indiquant leur source, l'analyse critique de ces informations, et l'impact des résultats obtenus sur la stratégie et l'opinion d'audit. Des sources d'inspiration, pistes de réflexion et exemples de procédures sont données en annexe (onglet "Sources") pour aider le réviseur d'entreprises à systématiser son approche d'audit, et atteindre l'objectif fixé par ISA 550 Parties liées.

Les prochains outils qui seront publiés porteront sur les Procédures Analytiques de Substance, la continuité et la Stratégie d'audit à mettre en œuvre au regard de l'environnement informatique de l'entité auditée.

Le groupe de travail, présidé par Noëlle LUCAS, est composé des membres suivants : Chantal BOLLEN, Guy COX, Christophe REMON, Jean-Benoît RONSE DECRAENE, Wendy SAMAN, Jan SMITS, Jan Van BRABANT, Kim VAN LOON, Jacques VANDERNOOT et assisté de Stéphanie QUINTART et Roby FELE, membres du staff de l'IRE. Ont également participé à la réalisation des outils, Freddy CALUWAERTS et Inge SAEYS.

European Single Electronic Format (ESEF)

Le règlement délégué (UE) 2018/815 de la Commission Européenne du 17 décembre 2018 prévoit que les états financiers consolidés (IFRS) des sociétés dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, doivent être marqués conformément aux exigences ESEF (« *European Single Electronic Format* ») au moyen de balises iXBRL. Ce règlement délégué est applicable en Belgique aux rapports financiers annuels sur les comptes annuels pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2020 ou après cette date. Néanmoins, le Conseil de l'Union Européenne et le Parlement Européen ont accordé, dans leur décision du 15 décembre 2020, un délai supplémentaire d'un an quant à l'entrée en



vigueur du règlement délégué susmentionné, à condition que les Etats Membres le notifient auprès de la Commission Européenne.

L'IRE a été en contact avec les cabinets des ministres compétents afin d'obtenir un report. Cet éventuel report ne pourrait empêcher les sociétés visées à établir, au format ESEF, leurs états financiers consolidés commençant à partir du 1^{er} janvier 2020.

La mission du commissaire consiste à faire rapport sur le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques conformément aux exigences et à la taxonomie ESEF. Dans l'attente d'une initiative législative, l'ICCI met à disposition de la profession un projet de modèle de rapport, sur la base de la norme ISAE 3000. De la guidance complémentaire à la guidance existante sera prochainement publiée sur le site de l'ICCI.

Dans le cadre de cette mission, il est important pour le commissaire d'établir une lettre de mission conformément à l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, transposant la directive « transparence ». Les dispositions relatives aux exigences ESEF n'ont cependant pas encore été transposées en droit belge.

Rapport de commissaire

Depuis l'édition électronique du présent ouvrage en mars 2019, deux événements majeurs justifient la mise à jour de cette publication, à savoir l'entrée en vigueur du CSA ainsi que la norme complémentaire révisée en 2020 dont l'approbation est attendue après la publication électronique de cet ouvrage.

Outre l'impact de ces deux événements sur la mise à jour de l'ouvrage, les auteurs en ont profité pour peaufiner et compléter certains aspects de la publication.

Cet ouvrage tient compte des textes législatifs, réglementaires et normatifs (y compris l'entrée en vigueur du Code des sociétés et des associations), des traductions françaises et néerlandaises des normes ISA applicables en Belgique au 30 novembre 2020.

La norme complémentaire aux normes ISA applicables en Belgique a été adaptée aux dispositions du Code des sociétés et des associations par la norme complémentaire (version révisée 2020), adoptée le 28 août 2020 par le Conseil de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et approuvée le 15 décembre 2020 par le Conseil supérieur des Professions économiques. Son approbation par le Ministre de l'Economie est attendue après la publication électronique de cet ouvrage. Toutefois, compte tenu de la Communication 2019/24 de l'IRE, les auteurs du présent ouvrage ont souhaité anticiper cette approbation et intégrer les modifications de la norme révisée.

Compte tenu de l'importance de fournir aux réviseurs d'entreprises la version électronique de cet ouvrage, celui-ci a été établi dans une « version provisoire en Word ». Antérieurement, des versions électroniques ont été publiées en mars 2018 et en mars 2019.

Les principales modifications par rapport à la version électronique de mars 2019 ou ajouts peuvent être résumées comme suit :

- Les modifications apportées au C. Soc. par l'entrée en vigueur du CSA et des modifications apportées par la norme complémentaire révisée en 2020 ont été prises en compte.
- Les nouvelles dispositions de la norme complémentaire (version révisée 2020) relatives au test d'actif net et au test de liquidité ont été synthétisées. Les conséquences de l'impact d'un contrôle interne inefficace au sein d'une entité ont été clarifiées et l'utilisation d'un paragraphe relatifs à d'autres points limitée à des cas exceptionnels afin d'éviter toute ambiguïté concernant l'opinion exprimée.
- Les aspects relatifs à la continuité d'exploitation selon la législation et selon la norme ISA 570 (Révisée) ont été développés.
- Un accent particulier a été mis sur les diligences de la norme ISA 720



- (Révisée) relatives au rapport de gestion/rapport annuel.
- La section relative au secteur non marchand traitant du rapport moral/ rapport d'activité a été profondément remaniée afin de tenir compte des nouvelles dispositions du CSA au sujet du rapport de gestion dans les ASBL, AISBL et fondations.
 - Les commentaires relatifs au traitement du bilan social dans le rapport de commissaire sont désormais plus clairs.
 - La section relative aux intérêts opposés de nature patrimoniale (conflits d'intérêt) a été profondément remaniée à la suite des nouvelles dispositions du CSA.
 - La section relative à la rectification des comptes annuels (art. 3:19 CSA) n'a pu être actualisée compte tenu des délais trop courts par rapport à la publication de l'avis de la CNC. Cette actualisation sera effectuée pour la publication définitive de cet ouvrage. Un exemple de rapport de commissaire en cas de rectification apportée aux comptes annuels est cependant déjà proposé.
 - Un nouveau chapitre traite du contexte législatif relatif à l'intervention du réviseur d'entreprises auprès du conseil d'entreprise et donne un exemple de rapport pouvant être adressé au conseil d'entreprise d'une succursale.
 - Un nouveau chapitre traite des conséquences d'une décision de dissolution prise par l'organe d'administration, sur le rapport du commissaire.

La version en Word de **décembre 2020**, avec et sans traces visibles par rapport à la version de mars 2019 sont à consulter sur :

- [Rapport de commissaire - avec traces visibles](#)
- [Rapport de commissaire - sans traces visibles](#)

Annexes :

- [Annexe 1](#) : exemples de rapports sur les comptes annuels classés suivant les circonstances
- [Annexe 2](#) : lexique et application de la terminologie des normes ISA dans le contexte belge
- [Annexe 3](#) : synthèse de l'impact des chiffres correspondants

- Annexe 4 : aspects relatifs aux soldes d'ouverture
- Annexe 5a : synthèse des types d'opinion à exprimer dans le cadre de la continuité d'exploitation
- Annexe 5b : Prise en compte, sur la base du jugement professionnel, d'éléments probants concernant de facteurs qui génèrent le risque par rapport aux facteurs pouvant réduire l'incertitude
- Annexe 6 : conditions pour déterminer les 'autres informations' conformément à la norme ISA 720 (révisée)
- Annexe 7 : textes légaux relatifs au rapport du commissaire
- Annexe 8 : sélection de références au rapport du commissaire dans le Vadémécum, les avis, circulaires et communications émis par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, ainsi que de certains avis de l'ICCI relatifs au rapport du commissaire
- Annexe 9 : Projet de norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes ISA applicables en Belgique

Principales modalités d'application et autres informations figurant dans les normes ISA et relatives aux petites entités

Les réviseurs d'entreprises contrôlent de nombreuses PME et autres entités non-complexes. Dans ce cadre, une approche pragmatique a été développée afin de les guider pour appliquer les normes ISA de manière proportionnée en fonction de la taille et de la complexité de l'entité contrôlée, l'objectif étant un contrôle efficace et pertinent pour un coût maîtrisé.

Manuel de procédures internes en matière d'anti-blanchiment

Le présent document est destiné à aider les cabinets des professionnels dans l'élaboration et la mise en œuvre des procédures de contrôle interne imposées d'une part, par la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces (ci-après LAB).



Cet exemple de manuel de procédures en vue d'élaborer des procédures de contrôle interne n'a pas de caractère obligatoire ou normatif. Il appartient aux cabinets de s'en inspirer, et le cas échéant, de l'adapter à leurs besoins en fonction des procédures et mesures de contrôle interne existantes ou de celles dont l'application est envisagée. S'il peut être utilisé de manière isolée, il est recommandé toutefois de l'intégrer (le cas échéant) dans les documents relatifs aux procédures existantes .

- Le manuel de procédures qui avait été publié en septembre 2019 sur le site de l'ICCI devait être mis à jour (en changements apparents et version clean) à la lumière de :
- la loi du 20 juillet 2020 portant des dispositions diverses relatives à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces ; la Norme de l'IRE du 27 mars 2020 relative à l'application de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces.

L'annexe du manuel contient des modèles de formulaires mis à la disposition des réviseurs.

EMIR

L'application du règlement européen EMIR concerne les entreprises non financières qui concluent des contrats dérivés. Les commissaires de ces entreprises non financières sont soumis à des obligations particulières, entre autres :

- Une fonction de signal des commissaires auprès de toutes les contreparties non financières ; et
- De nouvelles missions de procédures convenues pour les commissaires auprès de certaines contreparties non financières.

Dans le cadre de la mission prévue à l'article 22*bis* de la loi du 2 août 2002 relative au contrôle du respect du règlement EMIR par les contreparties

non financières, des « procédures convenues » (Agreed-upon procedures) ont été définies en concertation avec la FSMA.

L'exemple de lettre de mission vise les missions de procédures convenues et a été développé dans le cadre du rôle des réviseurs d'entreprises dans le contrôle du respect du règlement EMIR par les contreparties non-financières tels qu'il est décrit dans la partie VI de la loi du 25 décembre 2016 transposant la directive 2014/91/UE et portant des dispositions diverses.

Pour plus d'information sur ces missions, il est renvoyé aux communications suivantes de l'IRE :

- [Communication 2020/12](#) : Mission du commissaire - Contrôle du respect du règlement EMIR : procédures convenues ("Agreed-upon procedures") révisées
- [Communication 2018/12](#) : Mission du commissaire – Contrôle du respect du règlement EMIR/ : révision des procédures convenues (« Agreed-upon procedures ») définies en concertation avec la FSMA dans le cadre du contrôle du respect du règlement EMIR par les contreparties non financières
- [Communication 2017/16](#) : EMIR
- [Communication 2017/07](#) : EMIR - précisions de la FSMA concernant les rapports spéciaux à établir par les commissaires auprès de certaines contreparties non financières
- [Communication 2017/04](#) : EMIR – Règlement de la FSMA relatif à la collaboration des réviseurs d'entreprises au contrôle du respect du Règlement EMIR par les contreparties non financières
- [Communication 2017/07](#) : EMIR - précisions de la FSMA concernant les rapports spéciaux à établir par les commissaires auprès de certaines contreparties non financières

Lettres d'affirmation

Quelques exemples de lettres d'affirmation sont fournis, qui incluent les déclarations écrites qui sont requises par la norme ISA 580 et les autres



normes en vigueur, tenant compte du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces exemples se fondent sur l'hypothèse qu'il n'existe pas de déclarations supplémentaires que le commissaire estimerait nécessaire ni d'exceptions aux demandes de déclarations écrites. Dans le cas où il existerait des exceptions, les déclarations nécessiteraient d'être modifiées pour prendre en compte ces exceptions.

Ainsi, dans le cadre d'une société, il pourra être très utile d'inclure une déclaration sur le respect du droit des sociétés et des statuts. Par contre, dans le contexte d'une ASBL, une déclaration relative au rapport de gestion n'a lieu d'être que pour les associations autres que les petites associations conformément à l'article 3:48 §1 CSA et les fondations autres que les petites fondations conformément à l'article 3:52 CSA, puisque le CSA ne prévoit que pour ces entités un rapport de gestion.

Les exemples proposés ci-après constituent avant tout le résultat des travaux menés au sein de divers groupes de travail de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, particulièrement la Commission des Normes d'exercice professionnel. Qu'ils en soient ici remerciés.

Ces exemples de lettre d'affirmation tiennent compte :

- de la norme complémentaire (Révisée en 2018) aux normes ISA applicables en Belgique et intègre, anticipativement, les modifications qui y ont été apportées par le projet de norme complémentaire (Révisée en 2020), sous réserve de son approbation conformément à l'article 31 §3 de la loi du 7 décembre 2016 ;
- des modifications apportées par la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises ;
- des normes ISA nouvelles et révisées, telles qu'applicables en Belgique (norme ISA (version révisée en 2018) relative à l'application en Belgique des normes ISA) ; et
- des modifications apportées par le Code des sociétés et des associations (CSA) et par l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations, à partir de leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

L'exemple de lettre d'affirmation (comptes annuels d'une société) tient en outre également compte des obligations dans le cadre du Règlement 648/2012 du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (« le règlement EMIR »).

Les modifications par rapport à la version précédente de mars 2020 sont apparentes dans les versions en néerlandais, en français et en anglais. Les traductions en allemand sont en cours d'adaptation.

Exemple de rapport de gestion ASBL

Sous cette rubrique un exemple de rapport de gestion pour le monde associatif est disponible élaboré par les membres de la Commission « Non Profit/ASBL » de l'IRE. Il s'agit bien d'un exemple qui n'a aucun caractère contraignant.

Exemples de lettres d'affirmation - norme commune contrôle des PME

L'exemple de lettre d'affirmation inclut les déclarations écrites qui sont requises par la norme relative au contrôle contractuel des PME et des petites A(I)SBL et fondations et aux missions légales réservées et partagées auprès des PME et des petites A(I)SBL et fondations (voir les § 68 et 69).

Conformément à cette norme, cet exemple ne s'applique pas aux missions relatives au contrôle légal des comptes visées à l'article 16/1 du C. Soc. (art. 3:55, 3:98 et 3:99 CSA) ni aux missions qui sont confiées au commissaire ou exclusivement à un réviseur d'entreprises par ou en vertu d'une loi ou d'une réglementation applicable en Belgique.

Cet exemple se fonde sur l'hypothèse qu'il n'existe pas de déclarations supplémentaires que le réviseur d'entreprises estimerait nécessaire ni d'exceptions aux demandes de déclarations écrites. Dans le cas où il existerait des exceptions, les déclarations nécessiteraient d'être modifiées pour prendre en compte ces exceptions.



Le présent exemple de lettre d'affirmation tient compte des modifications apportées par le Code des sociétés et des associations et par l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations, à partir de leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Audit Ambassador Compass

En 2018, l'IRE a publié l'Audit Ambassador Compass, la "boussole" qui guidera des clients dans les différentes étapes de la mission de certification des comptes annuels.

L'Audit Ambassador Compass est un outil de marketing et de communication comprenant des documents (guides, fiches techniques, fiches thématiques, check-lists, etc.) qui accompagneront le réviseur d'entreprises dans ses échanges avec ses clients et qui les guideront à chaque étape de la mission de certification des comptes annuels. Réparti en fonction des différentes phases de la mission numérotées de 1 à 5, l'ensemble de ces documents fournira une image claire au client de la progression du travail tout en promouvant la valeur ajoutée du réviseur d'entreprises.

Le Code des sociétés et des associations est d'application depuis le premier janvier 2020. Dans ce contexte, l'IRE a estimé utile de mettre à jour l'Audit Ambassador Compass. Il s'agit principalement d'une mise en conformité de cet outil de marketing et de communication d'un point de vue formel et légal.

Manuel relatif au système interne de contrôle qualité (norme ISQC 1 et loi du 7 décembre 2016) - version 4.1 2020

Le manuel relatif au système interne de contrôle qualité a pour objectif de fournir un outil de travail utile pour les cabinets en matière de gestion de la qualité, via un grand nombre de checklists et d'exemples concrets.

Le Conseil de l'IRE a décidé de mettre à jour le Manuel relatif au système interne de contrôle qualité afin de tenir compte des nuances apportées par l'avis 2019/16 en matière de responsabilité de la surveillance du système interne de contrôle qualité (monitoring).

Ces nuances ont été identifiées en surligné bleu et se retrouvent plus particulièrement dans les sections suivantes :

- Sources : Normes recommandations et avis de l'IRE
- Responsabilités de l'équipe dirigeante : Délégation de responsabilité
- Réalisation de la mission : Revue de contrôle qualité de la mission
- Surveillance : Processus de surveillance des politiques et des procédures relatives au système interne de contrôle qualité (norme ISQC 1 § 4)
- Manuel relatif au système interne de contrôle qualité Sole Practitioner : 1.2. Fonctions d'encadrement) et 6. Surveillance (monitoring) (§48-56 et A68 et A72 norme ISQC 1).

Les exemples et checklists n'ont pas été modifiés.

La mise à jour de 2019 visait à tenir compte notamment :

- Des positions et décisions par le Collège de Supervision des Réviseurs d'entreprises, liées à la norme ISQC 1 ;
- Des modifications en matière d'anti-blanchiment (mise à jour de la norme relative à la loi anti-blanchiment du 18 septembre 2017 (encore en cours au moment de la publication du présent manuel) et la publication en 2019 du manuel de procédures internes en matière d'anti-blanchiment) : suppression du chapitre spécifique sur l'anti-blanchiment et renvoi vers le manuel de procédures internes relatives à l'anti-blanchiment, adaptation des références et textes là où nécessaire ;
- Du Code des sociétés et associations : les références au CSA ont été introduites à côté des références au C. Soc. ; et
- Des commentaires reçus de réviseurs d'entreprises.

Tant la version complète du manuel que la version pour les Sole Practitioners est fournie avec des changements apparents.



Revidocs

Un outil destiné à faciliter l'élaboration d'un rapport du commissaire

Revidocs est un outil informatique convivial, destiné à faciliter l'élaboration de divers documents, en français et en néerlandais, tels que le rapport du commissaire (art 3:75 CSA) reprenant une opinion non modifiée ou modifiée, la lettre de mission, etc.

Lors de la première phase lancée en mars 2019, l'outil Revidocs permet d'élaborer le rapport du commissaire dans lequel une opinion non modifiée est exprimée et ce, pour divers types d'entreprises. L'exemple de texte du rapport du commissaire est généré automatiquement suivant le modèle repris dans la norme complémentaire (révisée en 2018), sur la base d'une série de réponses résultant de questions posées préalablement.

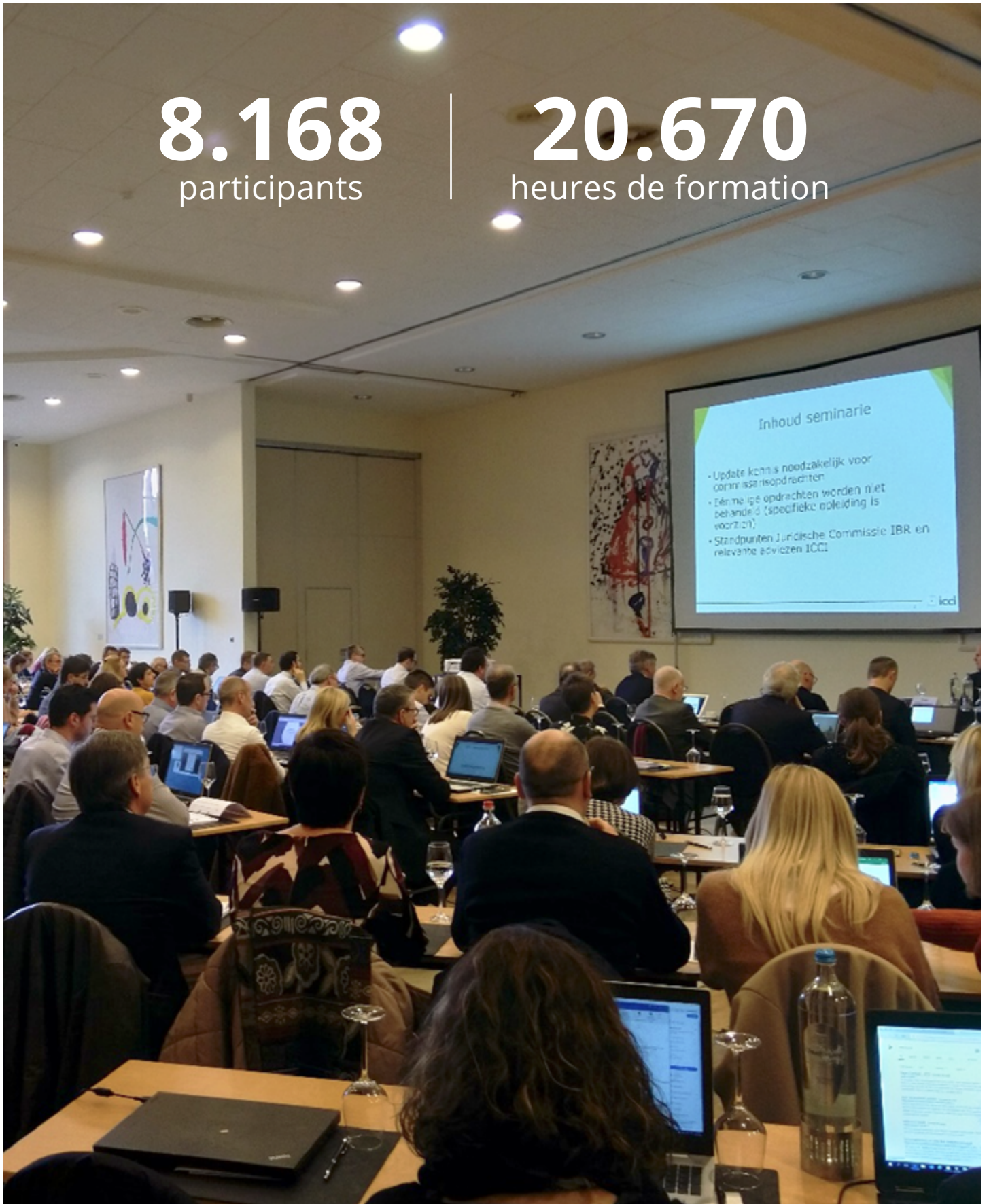
Lors de la deuxième phase (février 2020), l'outil Revidocs permet d'élaborer le rapport du commissaire dans lequel une opinion non modifiée ou une opinion modifiée est exprimée et ce, pour divers types d'entreprises et associations dont les comptes annuels sont établis selon le principe comptable de continuité d'exploitation. L'exemple de texte du rapport du commissaire est généré automatiquement suivant le modèle repris dans le projet de norme complémentaire (version révisée 2020), sur la base d'une série de réponses résultant de questions posées préalablement.

Pour le moment, Revidocs fonctionne sous l'hypothèse de continuité d'exploitation et tient compte des dispositions du Code des sociétés et des associations. Une version contenant des rapports (opinion non modifiée) en anglais sera bientôt disponible.

Revidocs est uniquement accessible aux réviseurs d'entreprises.

8.168
participants

20.670
heures de formation





Séminaires, sessions d'information et journées d'études

Depuis avril 2011, l'ICCI organise les séminaires gérés auparavant par l'IRE, à l'attention des réviseurs d'entreprises et de toute personne intéressée. Depuis 2015, l'ICCI organise également les sessions d'information et les journées d'études.

L'inscription à ces activités de formation se fait en ligne via le site internet de l'ICCI pour les réviseurs, stagiaires et les tiers.

Depuis 2019, l'ICCI expérimente les webinaires. Ces connaissances se sont avérées utiles lorsque le programme de formation a été rapidement adapté à la crise sanitaire qui a frappé le monde en 2020.

L'année de formation a été très différente des années précédentes, de sorte que toutes les formations se sont déroulées sous forme de webinaires, qui se sont principalement poursuivis à partir de l'automne 2020.

De mars 2020 à mars 2021, un total de 90 séminaires ont été organisés par l'ICCI,, dont 45 néerlandophones et 42 francophones et 3 séminaires bilingues. La liste de ces webinaires est reprise en annexe 4.

L'organisation de ces formations est basée sur le travail de la Commission formation de l'IRE. Elles sont réalisées grâce à la collaboration de 109 orateurs, dont 50 réviseurs d'entreprises et stagiaires, et 59 autres experts dans les domaines abordés.

8.168 personnes ont participé aux séminaires, organisés par l'ICCI en 2020, soit un total de 20.670 heures de formation.

Site internet ICCI

Nombre d'utilisateurs

72 899

(+12% par rapport à 2019)

Nombre de visites

127 626

(+31% par rapport à 2019)

Nombre de *page views*

272 485



Mobile

14%

Desktop

83%

Tablet

3%



La structure du site internet de l'ICCI comprend, outre la page d'accueil, 6 rubriques principales : Formation, FAQ, Avis, Publications et outils, Jurisprudence et À propos de l'ICCI. Les contenus des rubriques « Jurisprudence » et « À propos de l'ICCI » sont exposés ci-après.

Jurisprudence

- réviseur d'entreprises : missions
 - [Grondwettelijk Hof arrest nr. 135/2020 van 15 oktober 2020 – Vernietiging van enkele bepalingen van het WWV / Cour Constitutionnelle arrêt n° 135/2020 du 15 octobre 2020 – Annulation de quelques dispositions du CSA](#)
- commissaire : responsabilité
- commissaire : durée du mandat
- autres : arrêts intéressant le commissaire dans l'exécution de son mandat
 - [Raad van State 26 juni 2020 \(Arrest nr. 247.922\) - Nietigverklaring artikel 19, § 1 KB UBO](#)
 - [Jugement du 16 décembre 2019 du Tribunal de l'entreprise du Hainaut, division de Charleroi](#)
 - [Hof van Cassatie 16 januari 2020 \(C.19.0096.N/3\)](#)

A propos de l'ICCI

Sous cette rubrique se trouve un aperçu relatif à l'origine de la Fondation ICCI ainsi qu'un nombre de sous-rubriques.

FAQ

Quelques questions et réponses nouvelles ont été ajoutées en 2020.

Contribution à l'ICCI

icci Centre d'information du révisorat d'entreprises

LA FONDATION ICCE :
POURQUOI, POUR QUI, COMMENT ?

La Fondation « INFORMATIECENTRUM VOOR HET BEDRIJFS REVISORAT - CENTRE D'INFORMATION DU REVISORAT D'ENTREPRISES » (en abrégé, ICCE) a été créée en septembre 2006. La Fondation a pour objectif originel d'apporter une aide concrète aux réviseurs d'entreprises qui, dans le cadre de leurs activités professionnelles, sont confrontés à des questions d'ordre juridique ou technique pour lesquelles ils ne peuvent obtenir d'avis par ailleurs. Elle s'adresse également aux stagiaires des cabinets de révision et à toute personne intéressée par le révisorat d'entreprises.

CONTRIBUTION A L'ICCE

Chaque année, tous les réviseurs d'entreprises versent une contribution à l'ICCE. Cette contribution sera facturée directement aux réviseurs, avec TVA. Le montant de cette « contribution ICCE » sera déduit de la cotisation versée à l'IRE.

Cette contribution donne accès aux avantages suivants :

- l'abonnement aux publications de l'ICCE (ouvrages et TAA) ;
- un droit forfaitaire d'accès aux séminaires pour le réviseur d'entreprises et ses éventuels stagiaires ;
- l'accès aux conseils du helpdesk.

www.icci.be

Informatiecentrum voor het bedrijfsrevisorat -
Centre d'information du révisorat d'entreprises
Boulevard Emile Jacqmain, 135, 1000 Bruxelles
info@icci.be
www.icci.be

Chaque année, tous les réviseurs d'entreprises versent une contribution à l'ICCE. Cette contribution est facturée directement aux réviseurs, avec TVA.

Le montant de cette «contribution ICCE» est déduit de la cotisation versée à l'IRE.

Cette contribution donne accès aux avantages suivants :

- l'abonnement aux publications de l'ICCE (ouvrages et TAA);
- un droit forfaitaire d'accès aux séminaires, sessions d'information et journées d'études pour le réviseur d'entreprises et ses éventuels stagiaires;
- l'accès aux conseils de l'ancien *Helpdesk* et maintenant aux trois *review teams*.



Annexes



Annexe 1 : Liste des avis les plus pertinents de 2020	46
Annexe 2 : Table de matières des publications 2020	52
Annexe 3 : Tax, Audit & Accountancy : liste des articles publiés en 2020	53
Annexe 4 : Liste des séminaires, des sessions d'information et des journées d'études organisées de mars 2020 à mars 2021	55



Annexe 1 : **Liste des avis les plus pertinents** de 2020

Ci-après suit une liste des avis les plus pertinents de 2020, qui ont été publiés sur le site de l'ICCI, uniquement dans la langue de la personne qui a posé la question, sous la rubrique : <https://www.icci.be/fr/avis/avis-r-ecemment-publi-s>

IRE

Déontologie

- [Waarneming van monitoringopdracht als wettelijk verhinderde bedrijfsrevisor](#)
- [Cumul van titel – bedrijfsrevisor, accountant, fiscaal accountant](#)
- [UBO-register en koninklijk besluit van 23 september 2020](#)
- [Oud-aandeelhouders – Beroepsgeheim van bedrijfsrevisor](#)
- [Cumul commissarismandaat](#)
- [Non-publication au Moniteur belge d'une nomination du commissaire](#)
- [Registre UBO et l'arrêté royal du 23 septembre 2020](#)

Commissaire

- [UBO-register en koninklijk besluit van 23 september 2020](#)
- [Hypothecaire inschrijvingen – vermelding in de jaarrekening](#)
- [Consolidatieplicht en benoeming commissaris](#)
- [Mechanismen van controle op de onafhankelijkheid van commissarissen](#)
- [Oud-aandeelhouders – Beroepsgeheim van bedrijfsrevisor](#)
- [Cumul commissarismandaat](#)
- [Rechtsgeldigheid van bekomen van handtekeningen via het programma DocuSign](#)
- [Bekendmaking van het jaarverslag in verenigingen/stichtingen](#)



- Splitsing van een VZW en opmaken van het commissarisverslag
- Technische nota IBR met betrekking tot de opdracht van de bedrijfsrevisor in het kader van de beoordeling van het getrouw en voldoende zijn van de boekhoudkundige en financiële gegevens opgenomen in het verslag van het bestuursorgaan
- Nieuw WV - commissarisverslag - liquiditeitstest
- Art. 5:143 WV - ondertekening representation letter
- Fusie - goedkeuring van de jaarrekening door de algemene vergadering van de overnemende vennootschap
- Liquiditeitstest in de BV
- Bezoldigingen aan bestuurders - vermelding in jaarrekening
- Schema jaarrekening - WV
- Registre UBO et l'arrêté royal du 23 septembre 2020
- Interruption d'un mandat de commissaire
- Publication du rapport de gestion dans les associations/fondations
- Transformation d'une SRL en SComm
- Dissolution en un acte - rapport sur les comptes annuels
- ASBL où un commissaire est nommé - obligation de déposer et publier ses comptes annuels et le rapport du commissaire
- Non-publication au Moniteur belge d'une nomination du commissaire
- Interruption d'un mandat de commissaire

Missions particulières du Code des sociétés

- Elektronische handtekening bijzondere wettelijke opdrachten
- Fusie - goedkeuring van de jaarrekening door de algemene vergadering van de overnemende vennootschap
- Splitsing van een VZW en opmaken van het commissarisverslag
- Geruisloze partiële splitsing - revisoraal verslag over inbreng in natura
- Technische nota IBR met betrekking tot de opdracht van de bedrijfsrevisor in het kader van de beoordeling van het getrouw en voldoende zijn van de boekhoudkundige en financiële gegevens opgenomen in het verslag van het bestuursorgaan
- Inbreng van rekening-courant zonder uitgifte van nieuwe aandelen (update 1712/2020)

- Artikel 7:197 WWV – Revisoraal verslag i.h.k.v. een inbreng in natura in een NV
- Quasi-inbreng - regularisatie
- Ontbinding en vereffening in één akte – neerlegging van jaarrekening bij de NBB
- Ontbinding en vereffening in één akte en openstaand pand op handelsfonds
- Ontbinding en vereffening in één akte en afsluiting van het boekjaar (art. 2:70 in fine WWV)
- Ontbinding en vereffening in één akte – neerlegging van jaarrekening bij NBB
- Ontbinding en vereffening in één akte – bouwonderneming - tienjarige aansprakelijkheid
- Augmentation de capital d'une SC qui ne répond pas à la définition légale de l'art. 6:1 du CSA
- Quasi-apport - régularisation
- Passage du C. Soc. au CSA – scission partielle par apport d'une branche d'activité
- Dissolution et clôture de liquidation en un seul acte – petite ASBL
- Dissolution en un acte – rapport sur les comptes annuels
- SNC - Procédure à suivre en cas d'une mise en liquidation et d'une dissolution et liquidation en un seul acte
- Passage du C. Soc. au CSA – scission partielle par apport d'une branche d'activité
- Transformation transfrontalière (immigration) – intervention révisorale
- Transformation d'une SRL en SComm
- Augmentation de capital d'une SC qui ne répond pas à la définition légale de l'art. 6:1 du CSA
- Transformation de SComm en SRL – interprétation notion « capitaux propres »

Normes de révision

- Norm met betrekking tot de contractuele controle van KMO's en kleine (l) VZW's en stichtingen en het WWV
- Tweede lockdown – adjusting of non-adjusting gebeurtenis na balansdatum voor boekjaren eindigend op 30 september 2020
- Externe bevestigingen inzake eigendom en hypotheek op onroerende goederen binnen wettelijke opdrachten en ISA 505



- Norme commune PME – mission de contrôle dans le cadre du Règlement délégué 2019/980
- Quasi-apport - régularisation

Blanchiment, fraude et corruption

- UBO-register en koninklijk besluit van 23 september 2020
- Registre UBO et l'arrêté royal du 23 septembre 2020
- Dispense d'identification des UBO pour les sociétés cotées

Capital et actions

- Artikel 2:21 WV - vermelding nettoactief
- Technische nota IBR met betrekking tot de opdracht van de bedrijfsrevisor in het kader van de beoordeling van het getrouw en voldoende zijn van de boekhoudkundige en financiële gegevens opgenomen in het verslag van het bestuursorgaan
- Art. 5:143 WV – ondertekening representation letter
- Inbreng van rekening-courant zonder uitgifte van nieuwe aandelen (update 17/12/2020)
- Artikel 7:197 WV – Revisoraal verslag i.h.k.v. een inbreng in natura in een NV
- Uitkering tantième- verlies in jaarrekening boekjaar
- Réduction du capital contre pertes de l'exercice en cours
- Augmentation de capital d'une SC qui ne répond pas à la définition légale de l'art. 6:1 du CSA
- Affectation à la réserve légale dans une SRL en 2020
- Passage du C. Soc. au CSA – scission partielle par apport d'une branche d'activité

Information financière

- Nihil

ASBL et fondations

- *Bekendmaking van het jaarverslag in verenigingen/stichtingen*
- *Splitsing van een VZW en opmaken van het commissarisverslag*
- *Publication du rapport de gestion dans les associations/fondations*
- *Dissolution et clôture de liquidation en un seul acte – petite ASBL*
- *ASBL où un commissaire est nommé – obligation de déposer et publier ses comptes annuels et le rapport du commissaire*
- *Nouveau plan comptable minimum normalisé des associations et fondations*

Législation comptable belge

- *COVID-19-crisis – Vermelding van uitstel tot betaling van de RSZ in de toelichting*
- *Hypothecaire inschrijvingen – vermelding in de jaarrekening*
- *Ontbinding en vereffening in één akte en afsluiting van het boekjaar (art. 2:70 in fine WVV)*
- *Bezoldigingen aan bestuurders – vermelding in jaarrekening*
- *Huurverbintenissen - boekhoudkundige overzichten*
- *Crise COVID-19 – Mention du report de paiement de l'ONSS dans l'annexe*
- *Transfert intra-groupe*
- *Droits et engagements hors bilan – lettre de soutien (lettre de confort/ lettre de patronage)*
- *Nouveau plan comptable minimum normalisé des associations et fondations*

IFRS/IAS

- Nihil



Obligations de publicité

- Bekendmaking van het jaarverslag in verenigingen/stichtingen
- Ontbinding en vereffening in één akte - neerlegging van jaarrekening bij de NBB
- Publication du rapport de gestion dans les associations/fondations

législations et réglementations particulières

- IFIC - loonjaarafsluiting boekhouding 2019 in woonzorgcentra e.a.
- Covid-19 - report des assemblées générales

Annexe 2 : **Table de matières** des **publications 2020**

Impact des modifications du droit civil sur la profession de réviseur d'entreprises

Woord vooraf / Avant-propos

Executive summary (NL)

Executive summary (FR)

Executive summary (EN)

Chapitre 1er Réforme des régimes matrimoniaux

Chapitre 2 Réforme des successions

Chapitre 3 Réforme du droit des sûretés

Chapitre 4 Réforme du droit de la preuve



Annexe 3 : **Tax, Audit & Accountancy :** **liste des articles publiés en 2020**

TAA n° 66 – mars / maart 2020

- *Is de nieuwe belangenconflictprocedure in het WVV te cumuleren met andere uitkeringsregelingen ter bescherming van het vennootschapsbelang en het belang van de aandeelhouders?*
- *La réforme de l'impôt des sociétés pour les petites sociétés*
- *De invoering van het meervoudig stemrecht in het WVV en de gevolgen voor vennootschapsgroepen*

TAA n° 67 – juin / juni 2020

- *Going concern in het WVV en insolabiliteit in het WER - enkele overwegingen*
- *Revue des avis de la Commission des Normes Comptables 2018-2020 (Partie I)*
- *Rondetafel: De toegevoegde waarde van de bedrijfsrevisoren in de KMO's / Table ronde : La valeur ajoutée des réviseurs d'entreprises dans les PME*
- *Les nouveaux défis de la fiscalité des ASBL après le Code des sociétés et des associations*
- *Le réviseur d'entreprises et l'émission des nouvelles actions dans le CSA*
- *Kort debat inzake de opdracht van de commissaris in geval van uitgifte van nieuwe aandelen in het Wetboek van vennootschappen en verenigingen (WVV)*
- *Going concern dans le CSA et insolabilité dans le Code de droit économique - quelques considérations (article)*

TAA n° 68 – octobre / oktober 2020

- Les conflits d'intérêts dans les opérations intra-groupe de sociétés cotées : développements récents
- *Belangenconflictenregeling in VZW's: wettelijk minimum voorgeschreven bepalingen en statutaire opties – statutaire uitbreiding naar functionele conflicten?*
- Revue des avis de la Commission des normes comptables 2018 - 2020 (partie II)
- *Periodieke informatie over IFRS – januari 2019 – juni 2020 / Information périodique IFRS – janvier 2019 – juin 2020*
- *Hoe citeren we op correcte wijze wettelijke verwijzingen in revisorale verslagen? / Comment citer correctement des références légales dans les rapports révisoraux ?*
- *Belangenconflicten bij intragroepsverrichtingen van genoteerde vennootschappen: recente ontwikkelingen (artikel) / Règlementation sur les conflits d'intérêts dans les ASBL : minimum légal de conditions prescrites et d'options statutaires – extension statutaire aux conflits fonctionnels ?* (article)

TAA n° 69 -décembre/december 2020

- *Reflections on opportunities and challenges for the profession with respect to the disclosure and reporting of non-financial information*
- *De omzetting in Belgisch recht van de vijfde antiwitwasrichtlijn: wijzigingen van de antiwitwaswet en de regelgeving voor de economische beroepen*
- La transposition en droit belge de la cinquième directive anti-blanchiment : modifications apportées à la loi anti-blanchiment et à la régulation des professions économiques



Annexe 4 : Liste des **séminaires**, des **sessions d'information** et des **journées d'études** organisées **de mars 2020 à mars 2021**

Séminaires (webinaires)

Fiscalité

- Actualités en imposition des revenus des sociétés, des personnes morales et des personnes physiques (orateur : Michel DE WOLF)
- TVA formation de base (orateur : Katia DELFIN-DIAZ)
- Actualités TVA : points d'attention et jurisprudence récente (orateur : Katia DELFIN-DIAZ)

Droit

- Le RGPD : de nombreuses obligations mais aussi de belles opportunités pour le réviseur d'entreprises (orateurs : Alexia CAUWE et Pierre JEANRAY)
- Nouveau Code de Corporate Governance (orateurs : Alexandre PASDERMADJIAN et Marie-Elisabeth BELLEFROID)
- Actualités en droit social (orateurs : Nadège TOUSSAINT et Nicolas THEMELIN)
- Le réviseur d'entreprises et le droit des sociétés : actualités et aspects particuliers (orateur : Fernand MAILLARD)
- Droits de succession – héritages – régimes matrimoniaux : nouvelle législation et développements récents (orateur : Olivier DE CLIPPELE)

Anti-blanchiment et déontologie

- Anti-blanchiment : règles applicables aux réviseurs d'entreprises en matière d'organisation du cabinet et de déclaration de soupçon, et évolutions récentes ; update déontologie (orateurs : Chantal BOLLEN et Laurence VAN EYKEN)
- Déontologie et indépendance : exemples pratiques (orateurs : Marc BIHAIN et Laurence VAN EYKEN)
- Fraude : contrôle préventif et clignotants (red flags) (orateur : Marie DELACROIX)
- Mise à jour manuel AML (orateur : Olivier DE BONHOME)

Cycle Code des sociétés et des associations (CSA)

- CSA : Principes généraux et structure, régime transitoire, loi de réparation et dispositions en matière de gouvernance (y compris la responsabilité et les conflits d'intérêts) (orateurs : Paul Alain FORIERS et Nikita TISSOT)
- CSA : Protection du capital/des fonds, procédure d'alarme et going concern (orateur : Xavier DOYEN)
- CSA : Missions particulières nouvelles et adaptées dans les SRL et les SC (orateur : Olivier VERTESEN)
- CSA : Spécificités des A(I)SBL et des fondations (orateur : Fernand MAILLARD)

Workshops

- Comment appréhender et documenter les risques de management override (contournement des contrôles internes par la direction) et revenue recognition (comptabilisation des produits) dans un dossier audit ? (orateur : Noëlle LUCAS)
- Comment appréhender les problèmes de continuité ? Cas pratique (orateur : Joseph MARKO)



- Points d'attention d'un commissaire dans le cadre d'un reporting du groupe (orateurs : Corine MAGNIN et Pierre-Hugues BONNEFOY-CUDRAZ)
- Norme ISA 240 en cas de fraude (orateurs : Marleen MANNEKENS et Frederik VERHASSELT)
- Audit informatique : l'impact sur l'approche d'audit et l'IPE du test des ITGC's et contrôles d'application (orateur : Nikolai TRIFFET)
- Approche par les risques en conformité avec les normes ISA (orateur : Catherine MONSIEUR)
- Anti-blanchiment (orateur : Etienne BIGO)

Audit – Contrôle

- Analyse de l'annexe aux comptes annuels, règles d'évaluation et autres documents à annexer (orateurs : Alexis PALM et Joffrey ANKAERT)
- Documentation du contrôle interne et impact sur le travail substantif dans les PME (orateur : Olivier DE BONHOME)
- Entreprises en difficulté et Livre XX du Code de droit économique (orateurs : Joseph MARKO et Nicholas OUCHINSKY)
- Approche des contrôles par le collègue - Le manuel ISQC1 et aperçu de la nouvelle norme ISQM (orateurs : Noëlle LUCAS, Bénédicte VESSIÉ et Julie BOGDAN)
- Fusions et scissions : aspects légaux comptables et fiscaux ; et points d'attention pour le réviseur d'entreprises (orateur : Joseph MARKO)
- Le rapport du commissaire et l'évolution dans le CSA : application pratique relative aux opinions modifiées et aux paragraphes additionnels à insérer (publication ICCI édition 2019) (orateur : Patricia LELEU)
- Analyse des nouveaux avis importants de la CNC (mise à jour) (orateur : Fernand MAILLARD)
- Audit des comptes consolidés : exercices pratiques (orateur : Frédéric LEPOUTRE)
- Due diligence dans le cadre de la transmission d'une PME (orateurs : Jean-Antoine (dit John) LEBRUN et Bernard VANDENBORRE)
- Evaluation des entreprises (orateur : Christophe REMON)

- Réviseur et conseil d'entreprise (orateurs : Paul COMHAIRE, Andrea DELLA VECCHIA, Michel FLAGOTIER et Sophie REGINSTER)
- Tests de distribution (orateur : Michel DE WOLF)

Audit - Contrôle (IAS/IFRS)

- Développements récents IAS/IFRS (orateurs : Thomas CARLIER et Tom VAN HAVERMAET)

Audit - Contrôle (Secteur financier)

- *Hot topics (Capita Selecta) - Financiële Sector / Hot topics (Capita Selecta) - Secteur financier* (orateurs : Tobias DE VOLDER, Claude LOUCKX, Guy VAN DEN EYNDE; Olivier MACQ, Nathalie PARFAIT, Gaëtan DOUCET, Pieter-Jan JANSSENS et Ivan ROISIN)
- *Hot topics (Capita Selecta) - Financiële Sector / Hot topics (Capita Selecta) - Secteur financier* (orateurs : Pieter-Jan JANSSENS, Ivan ROISIN, Tobias DE VOLDER, Claude LOUCKX, Guy VAN DEN EYNDE, Olivier MACQ, Nathalie PARFAIT et Gaëtan DOUCET)

Audit - Contrôle (Non marchand)

- La fiscalité des ASBL : impact du passage au CSA (IPM ou ISOC), évolution de la TVA et autres aspects fiscaux et parafiscaux (orateur : Fernand MAILLARD)
- *Studievoormiddag over de opdrachten van de bedrijfsrevisoren binnen NGO's / Matinée d'étude sur les missions des réviseurs d'entreprises au sein des ONG* (orateurs : Peter LENOIR et Fernand MAILLARD)



Informatique

- Impact of Data Analytics on Audit (orateurs : Olivier DE BONHOME et Sébastien VERACHTERT)
- *Advanced* : Sondage statistique (statistic sample) (orateur : Samuel VERFAILLIE)

Contrôle et ISA's

- Application proportionnelle des normes ISA lors de l'audit d'entités non complexes : lien entre les normes et un exemple de dossier d'audit (orateurs : Gaëtan DUMORTIER et Olivier DE BONHOME)

COVID-19

- FAQ Covid-19 (FR) (orateurs : Fernand MAILLARD et Patricia LELEU)



Boulevard E. Jacqmain 135, 1000 Bruxelles
info@icci.be | www.icci.be